



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D001

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

SIMI 2020 - Paris - Palais des Congrès 9,10 et 11 décembre 2020 - Participation CALL

Afin de promouvoir le territoire et de mettre en valeur son attractivité, l'agglomération de Lens-Liévin souhaite participer au SIMI 2020 (Salon de l'Immobilier d'Entreprise) qui se tiendra les 9, 10 et 11 décembre prochains à Paris, Palais des Congrès.

Comme en 2019, il est proposé la mise en place, au sein du pavillon collectif des Hauts de France, un stand commun, sous la bannière « Pôle Métropolitain de l'Artois » regroupant les agglomérations de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay et le SIZIAF. Ce stand commun permet une prise en charge du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA). Le montant global de prise en charge par la CALL est donc réduit à 9 500 €, se décomposant comme suit :

- 3 108 euros TTC à régler, par virement, au groupe le Moniteur, organisateur du salon,
- 6 392 euros à régler à la Région Hauts-de-France pour le pavillon collectif (une convention sera conclue).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide la participation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au pavillon collectif de la Région Hauts-de-France dans le cadre du SIMI 2020, les 9, 10 et 11 décembre 2020 à Paris, Palais des Congrès.

Autorise le Président à finaliser et à signer les actes juridiques subséquents à cette participation et à procéder aux règlements de celle-ci.

Le montant de la dépense sera prélevé au budget annexe « Action Economique ».

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 500 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Lignes de crédit 11322 et 11324.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D002

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Développement des transports Dumont - Parc d'activités de la croisette à Lens - Aide financière de la CALL

La société des transports Dumont, installée sur le parc de la Croisette à Lens, est spécialisée dans l'entreposage et la logistique frigorifique. La société emploie 214 salariés pour un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros.

60 % de ce CA est réalisé avec les GMS (Carrefour, Aldi, System U, Lidl, Casino, Auchan, Leclerc) et 40 % avec l'industrie Agro-alimentaire (Mc Cain, Florette, Centurion...)

Cette entreprise, qui doit répondre à une très forte demande de stockage en surgelés, projette une extension de ses entrepôts frigorifiques d'environ 1 729 m². L'investissement est de l'ordre de deux millions d'euros. 16 créations d'emplois CDI ETP sont programmées sur les deux prochaines années.

En vertu de son dispositif d'aide au développement des PME de son territoire, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner ce projet à hauteur de 40 000 € (correspondant à 20 % des investissements éligibles, soit la masse salariale des emplois créés sur deux ans estimée à 665 000 €, plafonnée à 200 000 €).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement le développement des Transports DUMONT, ou toute autre société s'y substituant, installée parc d'activités de la croisette à Lens (62300) d'un montant de 40 000 €.

Autorise le Président à signer, avec les transports DUMONT, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01/Investissement/Ligne de crédit 8884.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D003

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens : Parc d'activités des Renardières Cession d'un terrain au profit de Sodimat Médical

Créée en 1996, la société Sodimat Médical est spécialisée à la fois dans la location/vente de matériel médical et l'équipement de salles de soins, de zones de stockage et de distribution de médicaments. Locataire de l'hôtel d'entreprises situé parc d'activités des Oiseaux à Lens depuis plus de 6 ans, elle réalise un chiffre d'affaires de plus de 5,5 millions d'euros et emploie 45 personnes (20 en 2014).

Pour accompagner le développement de ses activités, Pierre Dewailly, le dirigeant, avait envisagé de racheter l'hôtel d'entreprises et de procéder à une extension.

Suite à un audit, ce bâtiment s'est révélé ne plus être conforme aux normes applicables à ce secteur d'activités rendant l'hypothèse de la restructuration/extension imaginée initialement beaucoup trop contraignante.

Dans ce contexte, Monsieur Dewailly sollicite l'acquisition d'une parcelle 10 925 m² restant disponible au sein du Parc d'activités des Renardières à Lens.

Il y fera édifier un bâtiment de 2 300 m² environ (1 700 m² d'entrepôt et 600 m² de bureaux, locaux sociaux et show-room) incluant notamment des salles de préparation répondant aux cahiers des charges actuels, plus exigeants en termes de nettoyage et de désinfection, et permettant à l'entreprise de viser de nouvelles certifications.

Monsieur Dewailly envisage par ailleurs une extension à moyen terme et souhaite disposer d'une réserve suffisante.

15 à 20 emplois pourraient être créés dans les 3 ans.

Le terrain serait cédé à une SCI.

En application de la délibération du 22 décembre 2006 relative aux prix du foncier à vocation économique, le tarif applicable à cette cession est de 18,74 € / m² HT.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seraient à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de France Domaine référencé 2020-498V0976 en date du 24 août 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la SAS Sodimat Médical, sise 6 rue des Grives à Lens (62300), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien ainsi que l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 10 925 m², sous réserve d'arpentage, référencé section BD n°291 au cadastre de la commune de Lens et tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 18,74 € / m² HT.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) seront pris en charge par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D004

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Avion - Zone Industrielle des 14 - Echange de terrains avec la ville d'Avion

La commune d'Avion est propriétaire d'une bande de terrain de 1 220 m² au droit de la Zone Industrielle des 14 à Avion et reprise dans l'emprise du chemin de Vimy mais qui, dans les faits, correspond à du terrain enherbé destiné à être commercialisé au profit d'une activité économique.

Compte tenu du fait que la compétence Action Economique est exercée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et afin de pouvoir proposer ce terrain à la commercialisation, il y a lieu que l'établissement intercommunal se porte acquéreur dudit bien.

Celui-ci a été préalablement déclassé et cadastré par la commune d'Avion.

L'acquisition pourrait être menée moyennant l'estimation rendue par la Direction Immobilière de l'État, soit 183 € H.T..

Parallèlement, par délibération du Bureau Communautaire en date du 25 avril 2019, il a été décidé la cession, au profit de la commune d'Avion, d'une emprise de 100 m² environ située dans le même secteur et correspondant à de la voirie (chemin de Vimy – propriété de la ville d'Avion).

Cette transaction n'étant pas encore finalisée et l'emprise ayant été depuis affinée, il y a lieu de modifier la superficie à céder, représentant 91 m², ainsi que le prix de vente, conforme à l'estimation de la Direction Immobilière de l'État, soit 14 € H.T..

Les frais de géomètre relatifs à la division desdits biens ont été supportés par la Ville d'Avion.

S'agissant désormais d'un acte d'échange, les frais d'acte seront supportés à parts égales par les co-échangistes.

Vu les avis de la Direction Immobilière de l'État, référencés 2020-065V0101 et 2020-065V0102 en date du 27 janvier 2020, fixant à 183 € H.T. et 14 € H.T. la valeur vénale desdits biens.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la commune d'Avion, l'acte d'échange actant les transferts suivants :

- Acquisition auprès de la Ville d'Avion des parcelles référencées section AX n^{os} 673 et 674 au cadastre de ladite commune, pour 1 220 m², moyennant le prix de 183 € H.T.,
- Cession au profit de la Ville d'Avion des parcelles référencées section AX n^{os} 675 et 678 au cadastre de ladite commune, pour 91 m², moyennant le prix de 14 € H.T.,

ainsi que tous les actes subséquents.

Les frais de géomètre relatifs à la division desdits biens ont été supportés par la Ville d'Avion.

Les frais d'acte seront supportés à parts égales par les co-échangistes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 28 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Action Economique/MACQ-TERAE/18D11238/8211.

Précise que la recette sera versée au budget annexe « Action Economique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D005

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens - ZAC Centralité - Acquisition d'un bien bâti sis rue Paul Bert

Le Conseil Communautaire du 18 mars 2019 a reconnu l'intérêt communautaire de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Centralité » et approuvé son transfert à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La maîtrise foncière de l'îlot « Parking Dumortier » est inscrite dans le projet d'aménagement de la ZAC « Centralité ».

L'objectif à terme est de développer un programme immobilier mixte.

C'est dans ce contexte que l'établissement intercommunal dispose aujourd'hui de la possibilité d'acquérir une parcelle bâtie sise rue Paul Bert à Lens et référencée section AI n°24.

Le terrain, d'une surface de 801 m², accueille une habitation de 94 m².

Les propriétaires ont formulé un accord sur le prix de vente, fixé par les services fiscaux à 150 000 € HT.

C'est donc sur cette base que pourrait intervenir le transfert de propriété, tous frais à la charge de l'établissement intercommunal.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat référencé 2020-498V596 en date du 8 juillet 2020 fixant la valeur vénale du bien à 150 000 € HT et hors frais,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à acquérir, auprès de Monsieur Eric DREVILLE et Madame Monique PRZYBYSKI, la parcelle bâtie référencée section AI n°24 au cadastre de Lens, moyennant la somme de 150 000 € HT et à signer l'ensemble des actes subséquents.

Tous les frais seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 170 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 06/ZACCENTRAL/19D14481/8286.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D006

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Convention de Mise à Disposition avec la SAFER Hauts de France – Signature d'un avenant n°2

Par délibération du 27 septembre 2016, le Bureau Communautaire a autorisé l'établissement intercommunal à signer une Convention de Mise à Disposition (CMD) avec la SAFER Hauts de France en vue de confier à cette structure la gestion de l'occupation de parcelles communautaires, de nature agricole, libres d'occupation au sens du Code Rural.

Il s'agit essentiellement de parcelles situées dans les périmètres d'opérations communautaires en devenir. Elles sont cultivées par des exploitants sous le régime de l'occupation précaire.

Le cadre juridique de la CMD permet à la Communauté d'Agglomération de valoriser ses propriétés via la perception de redevances d'occupation au titre d'un régime dérogatoire au statut du fermage.

Parallèlement, l'établissement intercommunal s'acquitte, auprès de la SAFER Hauts de France, des frais de constitution des CMD (150 € HT par CMD) et des frais de gestion annuelle (75 € HT/ha/an).

Au travers de la délibération susvisée, la surface confiée en gestion à la SAFER a été arrêtée à 378 821 m².

Cette superficie a été portée à 421 281 m² par délibération du 16 mai 2017.

Il y aurait de lieu de modifier à nouveau cette surface afin d'y intégrer un certain nombre de parcelles communautaires sises à Avion (ZAC de la Glissoire et Zone Industrielle des 14) et soustraire les emprises de la future déchetterie de Souchez. L'avenant n°2 porterait ainsi sur 506 822 m². Le montant de la redevance d'occupation à percevoir est évaluée à 9 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec la SAFER Hauts de France, l'avenant n°2 à la Convention de Mise à Disposition (CMD) signée le 10 octobre 2016 en vue de confier à cette structure la gestion de l'occupation des parcelles communautaires reprises en annexe.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 06/Fonctionnement/8201.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

SLO

ID : 062-246200364-20200924-B240920_D006-DE

Commune	Section	Numéro	
Aix-Noulette	ZA	5	4870
		6	2 170
		7	4 290
		19	11 900
		21	15 760
		30	21 460
		64	11 610
		71	2 770
		77	3 510
		107	3 860
		243	34 999
		247	23 961
		249	5 416
		253	4 245

Total : 15ha08a21 ca

Commune	Section	Numéro	Superficie (m²)
Bully-les-Mines	ZB	37	2 900
		38	3 090
		39	3 690
		41	3 400
		42	4 470
		43	1 440
		45	16 510
		46	10 650
		47	2 340

Total : 5ha39a70ca

Commune	Section	Numéro	Superficie (m²)
Harnes	AR	604p	12 400

Total : 1ha24a00ca

Commune	Section	Numéro	Superficie (m²)
Loos-en-Gohelle	Y	991	765
		992	387

Total : 0ha11a52ca

Commune	Section	Numéro	Superficie (m²)
Souchez	ZB	9	8 460
		10	8 450
		257	67 854
		343	4 650
		348	12 970
	ZD	135p	4 000
		136p	4 000
		138	2 791
		139	9 945
		189p	10 500

Total : 13ha36a40ca

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

SLO

ID : 062-246200364-20200924-B240920_D006-DE

Commune	Section	Numéro	
Avion	AX	314p	8 400 m ²
		314p	454 m ²
		270	4 536 m ²
		271	2 292 m ²
		269	586 m ²
		266p	410 m ²
		264p	2 404 m ²
		625p	533 m ²
		623	899 m ²
		236	8 470 m ²
		258	1070 m ²
		259	1 186 m ²
		620	7 568 m ²
		216p	17 842 m ²
		219	11 480 m ²
		220	6 156 m ²
		221p	9 770 m ²
		238	7 149 m ²
	AC	661p	41 725 m ²
	AX	277	2 223 m ²
		278	3 988 m ²
		307	1 062 m ²
	BO	218	14 636 m ²

Total : 15ha48a39ca



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D007

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Harnes - Extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois - Acquisition d'une parcelle agricole et éviction de l'exploitant en place

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assure une veille foncière au droit de ses périmètres opérationnels. C'est le cas pour l'emprise de l'extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois à Harnes.

Les discussions menées dans ce secteur ouvrent aujourd'hui la possibilité pour l'établissement intercommunal de se porter acquéreur d'une parcelle agricole (5 687 m²), propriété de Madame Francine MARECHAL.

L'acquisition et la libération de l'emprise correspondante interviendraient moyennant les barèmes et conditions prévus au protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007. Le détail financier est repris en annexe.

Vu le protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à :

- signer, avec Madame Francine MARECHAL, domiciliée à Biache-Saint-Vaast, 8 rue Georges Brassens, l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n° 371 au cadastre de Harnes, pour une surface de 5 687 m². Le transfert de propriété se fera au prix de 4 400 €, conformément aux accords obtenus, ainsi que tous les actes subséquents.

- verser au propriétaire le prix de vente correspondant,
- signer, avec l'exploitant en place, le bulletin d'éviction correspondant, ladite éviction, fixée à 4 392,20 €, se faisant moyennant les barèmes prévus au protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007,
- verser à l'exploitant les sommes correspondantes.

L'ensemble des éléments financiers et parcellaires est repris en annexe.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 11 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 06/MACQ-TERAE/17D09774/8161.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Commune	Section	Numéro	Superficie	Montant de l'acquisition	Propriétaires
Harnes	AR	371	5 687 m ²	4 400 €	Madame Francine MARECHAL

Commune	Section	Numéro	Superficie	Montant de l'éviction	Exploitant
Harnes	AR	371	5 687 m ²	4 392,20 € (soit 0,7723 € / m ²)*	EARL « La Québécoise »

*Indemnités spécifiques en sus le cas échéant (vente au détail, cultures spécialisées, etc, ...).

En l'absence de compensation foncière, l'exploitant bénéficie des modalités de l'article 34 du protocole d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles du 19 juin 2007 – « Restructuration ».



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D008

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens - Rue Saint-Pierre - Régularisation foncière - Vente à la SA HLM SIA Habitat

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin mène actuellement des études en vue de la création d'un parking à l'entrée Sud de la Base du 11/19 à Loos-en-Gohelle.

Les parcelles communautaires concernées par ce projet sont référencées section AP n^{os} 1490 et 1491 au cadastre de la ville de Lens et jouxtent une propriété de la SA HLM SIA Habitat, cadastrée section AP n° 23.

Il a été constaté que les aménagements au droit de cette dernière parcelle excèdent les limites cadastrales du bien. Il en découle un empiétement de 105 m² sur l'un des terrains communautaires.

Cette surface n'étant pas indispensable à l'aménagement de l'aire de stationnement, il y aurait lieu de régulariser la situation en cédant l'emprise correspondante à la SA HLM SIA Habitat.

La transaction serait menée au regard de l'estimation domaniale, soit 4 000 € HT, tous frais (Notaire, Géomètre, etc...) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat référencé 2020-498V0799 en date du 22 juillet 2020 fixant la valeur vénale du bien à 4 000 € HT,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à céder à la SA HLM SIA Habitat, dont le siège est situé 67 avenue des Potiers à Douai (59506), la parcelle référencée section AP n° 1491p au cadastre de la ville de Lens, pour une surface de 105 m² et à signer l'ensemble des actes subséquents. Cette cession interviendra moyennant l'estimation domaniale soit 4 000 € HT, tous frais (Notaire, géomètre, ...) à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versée au budget Action Economique.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D009

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Lens - ZAC Centralité - Secteur Fréchet / Delelis - Acquisition d'un ensemble immobilier auprès de la SA HLM Maisons et Cités

Par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil Communautaire a validé le transfert, au profit de l'établissement intercommunal, de la ZAC Centralité à Lens ainsi que les modalités de mise en œuvre de celle-ci, initialement créée par la Ville de Lens.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se positionne comme l'aménageur de la ZAC Centralité et notamment du secteur Fréchet-Delelis à Lens.

Par délibération en date du 6 février 2020, l'établissement intercommunal a retenu le groupement Nodi/Fiducim pour la réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 20 195 m² SDP comprenant notamment du loisir, des commerces et des logements. Le compromis de vente correspondant à été régularisé le 25 février 2020.

Afin de finaliser cette démarche, la Communauté d'Agglomération doit procéder à l'acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à la SA HLM Maisons et Cités et situé 2-4 rue Bollaert à Lens.

Il s'agit d'un immeuble collectif de 12 appartements, aujourd'hui libre d'occupation. La surface totale des appartements représente 755 m². 17 garages sont également compris dans la transaction.

Ce transfert de propriété pourrait être mené moyennant la valeur vénale du bien estimée par la Direction Immobilière de l'État à 816 000 € H.T.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant,...) seraient supportés par l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2019-498V1318 en date du 26 septembre 2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la SA HLM Maisons et Cités dont le siège est situé 167 rue des Foulons à Douai (59501), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat puis l'acte d'acquisition d'un ensemble immobilier bâti et non bâti situé 2-4 rue Bollaert à Lens et référencé section AK n^{os} 103 et 575 (866 m² au total) au cadastre de ladite commune, ainsi que tous les actes subséquents.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant,...) seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget (CP 2021) sur l'imputation : Budget annexe Action économique /Programme CENTRASTOC/ Opération 19D14343/ Ligne de crédit 8241

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D010

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de la CALL - Convention de Partenariat 2020

Crée en Janvier 2016, à l'initiative du Département du Pas de Calais dans le cadre des orientations retenues au titre du PDALHPD, de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de la CAF, le CLLAJ est placé sous l'animation opérationnelle de la Mission Locale de Lens – Liévin.

Le CLLAJ Lens - Liévin a pour objectif d'accueillir et d'accompagner tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans qui nourrissent un projet résidentiel ou d'accès au logement.

Une convention pose ainsi les principes généraux de partenariat entre toutes les parties.

Il convient d'indiquer qu'au cours de l'année 2019, le CLLAJ a assuré l'accompagnement d'environ 450 jeunes à travers une mission de conseil, de formalisation de demande de logement, pouvant aller jusqu'à la mise en œuvre de propositions d'hébergement d'urgence.

Après examen des données émanant du Rapport d'activité 2019, s'agissant notamment de la répartition géographique des jeunes accompagnés, il a été souhaité d'envisager pour 2020 la mise en place d'un « CLLAJ hors les murs » à travers des permanences organisées ponctuellement dans d'autres communes que celle de Liévin. Cette expérimentation a été initiée dès Janvier 2020 sur les villes de Harnes et Billy-Montigny.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution en 2020 d'une subvention d'un montant de 25 000 € reprise dans une convention dédiée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- Signer la convention proposée au titre de l'année 2020 avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.
- Approuver le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € sont prévus au budget principal de l'exercice 2020 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit : 6363.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D011

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

APSA dispositif relatif à la gestion du Plan Grand Froid / Veille Saisonnière Subvention hiver 2019 2020

Le dispositif relatif à la gestion du Plan Grand Froid / Veille Saisonnière a permis d'assurer l'accueil des personnes sans-abri sur le territoire communautaire durant la période hivernale (du 1er novembre 2019 au 31 mars 2020). Sa mise en œuvre a nécessité la coordination et la mutualisation des moyens des différents partenaires sur la période concernée.

Le «Dispositif Veille Saisonnière» s'inscrit dans le cadre du Dispositif National d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion dont la mise en œuvre sur le territoire communautaire est liée à la compétence «Equilibre Social de l'Habitat», notamment au titre du Programme Local de l'Habitat, dans son volet «Hébergement d'Urgence».

L'objet de la délibération est d'autoriser la signature par le Président de la convention définissant les engagements réciproques de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de l'Association Pour la Solidarité Active (A.P.S.A.) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) pour la mise en place du dispositif cité préalablement.

La communauté d'Agglomération de Lens-Liévin subventionne ce dispositif afin de garantir la présence de l'équipe de rue de l' A.P.S.A. sur l'ensemble de son territoire et d'élargir ses plages d'intervention sur le week-end. Cette dernière ayant assuré la gestion du dispositif d'appel «115» ainsi que la prise en charge des personnes sans-abri durant la période hivernale 2019-2020

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2020 de 25 000 €.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention 2020 avec l'Association pour la Solidarité Active.

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 16 000 € à l'Association Pour la Solidarité Active.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 000 € sont prévus au budget principal de l'exercice 2020 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit : 1807.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D012

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Renouvellement de la convention d'objectifs annuelle de l'Espace Info Énergie (EIE) avec INHARI sur le territoire de la CALL

Dans le cadre de sa politique Habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé, sous la forme d'une convention d'objectifs un Espace Info Énergie depuis décembre 2013. Celui-ci est animé par un conseiller à temps complet relevant de l'association INHARI et localisé dans les locaux du service habitat de la CALL.

Ce service constitue un levier du Plan Climat Énergie Territorial contribuant à l'atteinte des objectifs fixés en matière de stabilisation des gaz à effet de serre et visant à modifier durablement les comportements (en matière de travaux et d'usages). Gratuit, il s'adresse au grand public, petites entreprises et collectivités afin de diffuser des conseils gratuits, neutres et objectifs en termes d'économie d'énergie, de performance énergétique et d'énergies renouvelables.

Au vu de ces éléments et dans le cadre de la mise en œuvre du Guichet Unique de l'Habitat mais aussi de l'ouverture à venir de la Maison de l'Habitat Durable (MHD), il est proposé à la CALL de poursuivre son soutien à l'association, afin de mettre en œuvre un programme de proximité alliant conseil en énergie et actions de sensibilisations collectives pour les habitants du territoire.

Une convention annuelle vient préciser les modalités d'organisation nécessaires au bon déroulement de l'action et prévoit le versement d'une subvention de 15 000 € au bénéfice de l'association INHARI.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 08/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- Signer la convention avec INHARI pour l'année 2020
- Prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Approuver le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à INHARI.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget principal de l'exercice 2020 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 2327

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D013

DEVELOPPEMENT DURABLE

Renouvellement des conventions de sites 2020/2021 relatives au Bois des Bruyères, au Terril d'Estevelles et au Val du Flot entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

Par délibération du bureau communautaire du 19 juin 2019, la convention cadre de gestion cynégétique signée entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais a été renouvelée ainsi que les conventions de sites annuelles correspondantes.

Elles portent sur les Espaces Naturels Sensibles suivants :

- le Bois des Bruyères (Souchez, Angres, Givenchy-en-Gohelle),
- le Val du Flot à Wingles,
- le Terril d'Estevelles.

L'objectif poursuivi porte respectivement sur le maintien des équilibres écologiques des sites par la mise en place d'actions de régulation de certaines espèces en surnombre ou pouvant porter atteinte à la qualité des habitats naturels et sur la déclinaison des modalités de la gestion cynégétique.

Ces opérations permettront le concours des acteurs locaux, que sont les chasseurs, au maintien de la qualité des sites départementaux.

Ces conventions de sites devront respecter les arrêtés préfectoraux d'ouverture et de fermeture de la chasse.

Pour la saison de chasse à venir 2020/2021, le Syndicat Mixte EDEN 62 propose des modifications de ces conventions de sites qui seront soumises à l'avis des communes.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler, pour la saison de chasse 2020/2021 :

- la convention de site du Bois des Bruyères après avoir modifié l'article 2 relatif au nombre de fusils et avoir supprimé l'article 7 portant sur la chalarose du frêne,
- la convention de site du Val du Flot après avoir modifié l'article 1 relatif aux jours de chasse,
- la convention de site du terril d'Estevelles après avoir modifié les articles 1 et 2 respectivement relatifs aux jours de chasse et au nombre de fusils.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les modifications apportées à ces conventions de sites pour les trois Espaces Naturels Sensibles.

Autorise le Président à signer les conventions de sites annuelles s'appliquant aux bois des Bruyères, au Terril d'Estevelles et au Val du Flot, avec le Syndicat Mixte EDEN 62 et la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.

Autorise le Président à engager les démarches afin que les modalités de chasse définies dans ces conventions soient appliquées.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D014

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD- Convention d'objectifs avec Terre de Liens

Par courrier en date du 18 Août 2020, l'association Terre de Liens Nord – Pas-de-Calais a sollicité le soutien financier de la CALL au développement de son programme d'activités.

Terre de Liens est constituée autour d'une association, d'une foncière et d'une fondation reconnue d'utilité publique. Son objet statutaire porte sur la préservation du foncier agricole par l'installation de producteurs agro-écologiques.

Son programme d'activités coïncide donc sur plusieurs aspects avec celui du SATD, voté en Avril 2019 :

- Accompagnement des collectivités territoriales à la maîtrise du foncier agricole : repérage de pistes foncières agricoles, aide à la définition de stratégie de mobilisation,
- Accompagnement renforcé des porteurs de projets à l'installation d'agriculteurs bio, ou en projet de conversion bio, dans leur problématique foncière,
- Contribution à la participation citoyenne sur ces sujets.

Le partenariat pour l'année 2020 serait formalisé par voie de convention d'objectifs, moyennant une contribution annuelle de 9 450 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 9 450 € à l'association Terre de Liens Nord – Pas-de-Calais dans le cadre du développement de son programme d'actions 2020.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention d'objectifs avec l'association Terre de Liens Nord - Pas-de-Calais ci-annexée,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 450 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général/Fonctionnement /ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D015

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD - Partenariat Initiatives Paysannes

Depuis sa création en 2019, l'association INITIATIVES PAYSANNES soutient le développement d'une forme d'agriculture alternative, en permettant des installations nombreuses grâce à une répartition équitable des moyens de production.

Ses interventions sont menées en partenariat avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture.

Ce programme concorde avec les objectifs du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) en matière de préservation du foncier et des actifs agricoles (sensibilisation à la transmission).

L'association souhaite développer son action au sein de l'agglomération. Par courrier en date du 12 Juin 2020, elle a sollicité pour ce faire le soutien financier de la CALL à hauteur de 2 800 €.

Il est proposé de subventionner l'association INITIATIVES PAYSANNES moyennant 2 800 €, aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet ci-annexé), pour le développement sur le territoire communautaire de son programme d'actions 2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 2 800 € à l'association Initiatives Paysannes pour soutenir le développement de son programme d'actions 2020 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention d'objectifs avec l'association Initiative Paysannes ci-annexée,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 800 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D016

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD - Partenariat Les Sens du Goût

Depuis sa création en 1998, l'association Les Sens du Goût développe l'éducation sensorielle et alimentaire, via des activités de formation et de sensibilisation auprès de publics mixtes et en étroite collaboration avec les acteurs locaux (milieu scolaire, collectivités, partenaires de l'action sanitaire et sociale...).

Ce programme est conforme aux objectifs du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) en matière de sensibilisation et d'accessibilité à une alimentation de qualité.

L'association souhaite mettre en place des « Rendez-vous du Goût » avec les partenaires locaux au sein de l'agglomération. Par courrier en date du 06 Juillet 2020, elle a sollicité pour ce faire le soutien financier de la CALL à hauteur de 7 049 €.

Il est proposé de subventionner l'association Les Sens du Goût moyennant 7 049 €, aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet ci-annexé), pour le développement sur le territoire communautaire de son programme d'actions 2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 7 049 € à l'association Les Sens du Goût pour soutenir le développement de son programme d'actions 2020.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention d'objectifs avec l'association Les Sens du Goût ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 7 049 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D017

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD- Convention d'objectifs avec BIO HDF

L'association Bio en Hauts-de-France est l'organisation régionale regroupant les agriculteurs biologiques du nord de la France (fusion du GABNOR et de Bio Picardie).

Depuis sa création en 2000, elle mène des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du monde agricole en faveur du développement de l'agriculture biologique. Elle accompagne également les projets des territoires mobilisés sur ces questions.

BIO HAUTS DE FRANCE souhaite développer son activité au sein de l'agglomération et sollicite pour ce faire le soutien financier de la CALL à hauteur de 13 000 €.

Son programme d'actions concorde avec les objectifs du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) particulièrement concernant la résilience des systèmes agricoles et l'accessibilité des produits bios et locaux.

Il est donc proposé de subventionner BIO HAUTS DE FRANCE moyennant 13 000 €, aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2020 sur le territoire communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 13 000 € à l'association Bio en Hauts-de-France pour soutenir le développement de son programme d'actions 2020 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention d'objectifs 2020 entre l'association Bio en Hauts-de-France et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin relative à la mise en œuvre du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) ci-annexée,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 13 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général/Fonctionnement /ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D018

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD- Convention d'objectifs avec A PRO BIO

A PRO BIO est le pôle de ressources, de promotion et de développement de la filière biologique de la Région Hauts-de-France. Depuis sa création en 1994 elle intervient sur trois axes stratégiques :

- Informer, aider à la décision et valoriser les acteurs de la filière biologique régionale,
- Relocaliser et dynamiser les filières biologiques régionales,
- Introduire des produits bio en restauration hors domicile.

A PRO BIO souhaite développer son activité au sein de l'agglomération, et sollicite pour ce faire le soutien financier de la CALL à hauteur de 24 000 €.

Son programme d'actions concorde avec les objectifs du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) en matière de développement de productions locales/bio durables et l'intensification de l'approvisionnement local et de qualité de la restauration Hors Domicile.

Il est donc proposé de subventionner A PRO BIO moyennant 24 000 €, aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2020 sur le territoire communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 24 000 € à l'association A PRO BIO pour soutenir le développement de son programme d'actions 2020 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention d'objectifs avec l'association A PRO BIO ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 24 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général/Fonctionnement/ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D019

DEVELOPPEMENT DURABLE

SATD - Convention d'objectifs avec Les Anges Gardins

Depuis sa création, l'association Les Anges Gardins œuvre pour l'inclusion, l'éducation permanente, le développement de nouvelles pratiques sociales et d'activités liées aux cultures et à l'alimentation durables, et développe, au sein du Bassin Minier, un « Archipel nourricier », éco-système d'approvisionnement bio, d'insertion et d'animation auprès des habitants.

Son programme d'actions concorde donc avec les objectifs du Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) en matière d'apprentissage de la transition (production et diffusion locale et bio) et de sensibilisation des consommateurs.

L'association Les Anges Gardins souhaite développer son activité au sein de l'agglomération, et sollicite pour ce faire le soutien financier de la CALL à hauteur de 91 500 €.

Elle entend ainsi consolider la création d'emplois serviciels à partir de sa micro-ferme « Cocagne de Gohelle », poursuivre le travail de renaturation urbaine des sites de l'« Archipel nourricier » (production majoritairement fruitière), développer le concept de « Maisons à vivres » lieux d'échanges de services et d'information avec la population, poursuivre la contribution à l'élaboration d'une plateforme logistique et de transformation de produits bio locaux (« Ecopôle 2 »).

L'association est également partie prenante d'un partenariat INTERREG France Manche Angleterre (projet ASPIRE) sur l'accompagnement des personnes fragilisées dans l'emploi pour raisons de santé, dont les échanges de savoirs-faire et bonnes pratiques peuvent également bénéficier au territoire communautaire.

Il est proposé de subventionner l'association Les Anges Gardins moyennant 91 500 € aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé) pour le développement de son programme d'actions 2020 sur le territoire communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 10/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 91 500 € à l'association Les Anges Gardins pour soutenir le développement de son programme d'actions 2020 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention avec l'association Les Anges Gardins ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 91 500 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D020

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "A la Fourmilière" - Subvention

L'association « A la Fourmilière » a pour objet de :

- développer, diffuser et rendre accessibles des pratiques culturelles, artistiques, environnementales et sociales,
- développer la participation des habitants,
- soutenir des projets environnementaux, citoyens et culturels.

L'action, intitulée « Partager/Potager » vise à :

- construire des carrés potagers et du mobilier accessible à tous au cœur du quartier,
- inscrire une démarche d'accompagnement à la réduction des déchets verts.

L'action se déroulera au sein des quartiers prioritaires des communes de :

- Lens,
- Loison-sous-Lens,
- Hulluch.

Le projet répond à l'une des problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 11 617 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 6 500 euros soit 55,9 % du budget total prévisionnel de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 6 500 euros.

Afin de permettre à l'association « A la Fourmilière » de mettre en œuvre son action intitulée « Partager/Potager », la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin valide le versement d'une subvention d'un montant de 6 500 euros.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « A la fourmilière ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 6 500 euros à l'association « A la Fourmilière » afin de soutenir son action intitulée « Partager/Potager ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 500 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget01/Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D021

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Black and White"- Subvention

L'association « Black and White » a pour objet de réduire l'inégal accès à la pratique culturelle en organisant des événements autour de la danse urbaine et de la musique.

L'action, intitulée « Tiek'Art » vise à :

- mettre en place des pôles de cultures urbaines dans les quartiers afin d'en faciliter l'accès aux habitants des quartiers en Politique de la Ville,
- proposer, en parallèle, des ateliers et sorties culturelles.

L'action se déroulera au sein des quartiers prioritaires des communes de :

- Lens,
- Liévin,
- Vendin-le-Vieil,
- Billy-Montigny,
- Harnes.

Le projet répond à l'une des problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 17 202 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 6 000 euros soit 34,87 % du budget total prévisionnel de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 6 000 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin valide le versement d'une subvention d'un montant de 6 000 euros.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « Black and White ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 6 000 euros à l'association « Black and White » afin de soutenir son action intitulée « Tiek'Art ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01 /Fonctionnement/Ligne de crédit 10278

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D022

DEVELOPPEMENT SOCIAL

"Nos quartiers Cités 8 des Hauts de Lens" - Subvention

L'association « Nos quartiers Cités 8 des Hauts de Lens » a pour objet de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers prioritaires.

L'action, intitulée « Rallye permettant la découverte des zones d'activités du territoire » vise à familiariser les jeunes à l'usage des transports en commun pour se rendre à un événement sportif, culturel ou permettre d'accéder à l'emploi.

L'action se déroulera au sein des quartiers prioritaires des communes de :

- Lens,
- Loison-sous-Lens,
- Vendin-le-Vieil.

Le projet répond à l'une des problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 3 112 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 2489 euros soit 80 % du budget total prévisionnel de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 2489 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin valide le versement d'une subvention d'un montant de 2 489 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 2 489 euros à l'association « Nos quartiers Cités 8 des Hauts de Lens » pour soutenir son action intitulée « Rallye permettant la découverte des zones d'activités du territoire ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 489 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01 /Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D023

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Compagnie ZAOUM" - Subvention

L'association « Compagnie Zaoum » a pour objet de créer, organiser et diffuser des spectacles vivants, des manifestations culturelles sous différentes formes, quels que soient les lieux, les salles, les publics et les moyens utilisés pour leur mise en œuvre.

L'action, intitulée « To tube or not To Tube » vise ainsi à aborder sans panique morale ni désir de censure, la question de l'impact de la culture pornographique sur notre rapport au corps et à l'autre avec la création du spectacle « To Tube or not To Tube ».

L'action se déroulera au sein des quartiers prioritaires des communes de : Lens, Mazingarbe, Méricourt, Liévin, Avion et Angres.

Le projet à l'une des problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 46 700 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 10 000 euros soit 21,4 % du budget total prévisionnel de l'action. Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 10 000 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin valide le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 euros. Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « Compagnie Zaoum ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 10 000 euros à l'association « Compagnie Zaoum » afin de soutenir son action intitulée « To Tube or not To Tube ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D024

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Digicode" - Subvention

L'association « Digicode » a pour objet :

- promouvoir et à agir en faveur d'une société numérique inclusive, et plus particulièrement de permettre à chacun de trouver sa place dans la société numérique,
- favoriser par la formation et l'innovation sociale la réinsertion des publics fragiles, notamment des personnes éloignées de l'emploi et de la formation.

L'action, intitulée « Désolé, j'ai piscine ! » vise à

- améliorer la perception du numérique chez le public jeune,
- avoir une meilleure compréhension de l'impact et de l'utilité des nouvelles technologies dans le monde contemporain,
- présenter les outils numériques à disposition dans le cadre de l'insertion professionnelle.

L'action se déroulera dans les quartiers prioritaires des communes de :

- Harnes,
- Sallaumines,
- Méricourt,
- Billy-Montigny.

Le projet répond à l'une des problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 18 600 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 14 193 euros soit 76,3 % du budget total prévisionnel de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 6 693 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin valide le versement d'une subvention d'un montant de 6 693 euros.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « Digicode ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 6 693 euros à l'association « Digicode » afin de soutenir son action intitulée « Désolé, j'ai piscine ! ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 693 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget01/Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D025

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Droit de Cité" - Subvention

L'association « Droit de Cité » a pour objet d'organiser et de développer des actions culturelles intercommunales.

L'action, intitulée « Estime de soi » vise à :

- proposer et développer pour les adolescents des espaces de rencontres et d'échanges sur un sujet sensible : l'estime de soi,
- en abordant des thématiques comme les dépendances, les comportements alimentaires, la vie affective et sexuelle ...

L'action se déroulera au sein des quartiers prioritaires des communes de :

- Angres,
- Sallaumines,
- Méricourt
- Liévin.

Le projet répond à l'une des problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 27 380 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 10 690 euros soit 39 % du budget total prévisionnel de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 10 690 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action, la Communauté d'Agglomération valide le versement d'une subvention d'un montant de 10 690 euros.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « Droit de Cité ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 10 690 euros à l'association « Droit de Cité » afin de soutenir la mise en œuvre de son action intitulée « Estime de soi ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 690 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01 /Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D026

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Salon Ateliers Sculptures" - Subvention

L'association « Salon Ateliers Sculptures » a pour objet de développer l'apprentissage, la connaissance et la promotion de la sculpture.

L'action intitulée « Hommage à Christophe Salengro » vise à :

- réaliser, en hommage à Christophe Salengro, natif lensois et acteur, une statue à son effigie, qui complètera la rétrospective du parcours de l'artiste,
- proposer des animations et une exposition autour de l'œuvre,

en collaboration avec un collectif d'habitants et les étudiants du Lycée Béhal.

L'action se déroulera au sein des quartiers prioritaires de la commune de Lens.

Le projet répond bien à l'une des problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 3 000 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 1 300 euros soit 43,3% du budget total prévisionnel de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 1 300 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action intitulée « Hommage à Christophe Salengro », la Communauté d'Agglomération valide le versement d'une subvention d'un montant de 1 300 euros.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « Salon Ateliers Sculptures ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 1 300 euros à l'association « Salon Ateliers Sculptures » afin de soutenir son action intitulée « Hommage à Christophe Salengro ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution ci-annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 1 300 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D027

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Lever de Rideau sur les Inégalités" - Subvention

L'association « Lever de Rideau sur les Inégalités » a pour objet de valoriser des actions de solidarité et de lutte contre toutes les formes de discriminations par la création de représentations théâtrales ou toute autre collaboration artistique

L'action, intitulée « Lever de Rideau sur les Inégalités » vise à :

- créer avec les habitants « un projet citoyen » à partir d'une problématique repérée,
- faire émerger les ressources individuelles et collectives afin de proposer des solutions à une problématique.

Le projet répond à des problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 15 230 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 5 000 euros soit 32,82 % du budget total prévisionnel de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 5 000 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action, la Communauté d'Agglomération valide le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 euros.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « Lever de Rideau sur les Inégalités ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'association « Lever de Rideau sur les Inégalités » afin de soutenir son action intitulée « Lever de Rideau sur les Inégalités ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution ci-annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D028

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Micros-Rebelles" - Subvention

L'association « Micros-Rebelles » a vocation à mettre en œuvre, développer et promouvoir une radio ayant un rayonnement à l'échelle du bassin minier.

L'action intitulée « Club-radio santé » vise à :

- réaliser des émissions radiophoniques mettant face à face des habitants et des praticiens de la santé sur un thème défini en amont (la maladie de Parkinson, Alzheimer, les maladies cardiovasculaires etc..)
- impliquer ainsi les habitants dans la diffusion des connaissances, les inscrire dans des pratiques responsabilisantes devant les questions de santé et de prévention.

L'action se déroulera au sein des quartiers prioritaires des communes de :

- Angres,
- Grenay,
- Harnes,
- Lens,
- Liévin.

Le projet répond à différentes problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 7 545 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 5 500 euros soit 72,89% du budget total prévisionnel de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 5 500 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin valide le versement d'une subvention d'un montant de 5 500 euros.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « Micros-Rebelles ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 5 500 euros à l'association « Micros-Rebelles » afin de soutenir son action intitulée « Club-radio santé ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution ci-annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 500 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D029

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Médecins du Monde" - Subvention

L'association « Médecins du Monde » est une association de solidarité internationale ayant pour objet de soigner les populations les plus vulnérables, dans des situations de crises et d'exclusion partout dans le monde et en France.

L'action, intitulée « Actions de prévention et de promotion de la santé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin » vise à :

- sensibiliser, informer et/ou éduquer aux problématiques de santé les habitants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- par la mise en place de « temps forts » autour de la prévention contre la COVID-19, le diabète, l'hypertension, l'obésité, les cancers et les dépistages associés...

L'action se déroulera au sein des quartiers prioritaires des communes de : Méricourt, Sallaumines, Loison-sous-Lens, Vendin-le-Vieil, Billy-Montigny, Lens et Liévin.

Le projet répond à des problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 136 362 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 5 000 euros soit 3,6 % du budget total prévisionnel de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 5 000 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin valide le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 euros.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « Médecins du Monde ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'association « Médecins du Monde » afin de soutenir son action intitulée « Actions de prévention et de promotion de la santé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D030

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Porte Mine" - Subvention

L'association « Porte Mine » a pour objet de :

- créer des ressources et des actions en direction de tous les publics en vue de soutenir des projets socio-culturels, environnementaux et citoyens,
- développer l'Economie Sociale et Solidaire, et de nouvelles coopérations,
- créer des connexions entre les quartiers et le territoire.

L'action intitulée « Les chapiteaux débarquent ! » vise à :

- mettre en place des ateliers de pratiques artistiques, d'éveil du tout-petit, de sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation, de spectacles...
- dans une démarche associant les habitants d'un territoire à une parenthèse où l'on prend le temps de rêver, de rire, de se rencontrer et de devenir acteur de l'extraordinaire.

L'action se déroulera au sein des quartiers prioritaires des communes de :

- Mazingarbe
- Bully-les-Mines
- Wingles
- Hulluch

Le projet répond à différentes problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 44 350 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 35 480 euros soit 80 % du budget prévisionnel total de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 9 480 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin valide le versement d'une subvention d'un montant de 9 480 euros.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « Porte Mine ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 9 480 euros à l'association « Porte Mine » afin de soutenir son action intitulée « Les chapiteaux débarquent ! ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution ci-annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 480 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget01 /Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D031

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association "Nino'Kid" - Subvention

L'association « Nino'Kid » a pour objet de :

- créer et pérenniser un café des enfants,
- mettre en place des activités culturelles, manuelles et artistiques,
- promouvoir et favoriser l'accès aux loisirs et à la culture des publics vulnérables.

L'action intitulée « Le café des Enfants et sa K'fête de Nino » vise à :

- mettre en place des ateliers écoresponsables et écologiques, et de parentalité,
 - proposer une sélection de jeux de société,
- animés au sein d'un camping car mobilisé à cet effet.

L'action se déroulera au sein des quartiers prioritaires des communes de : Loos-en-Gohelle, Eleudit-Leauwette, Billy-Montigny, Sains-en-Gohelle, Bully-es-Mines, Grenay, Harnes, Vendin-le-Vieil, Angres, Hulluch, Avion, Wingles.

Le projet répond à différentes problématiques prioritaires identifiées dans le cahier des charges de l'AMI (Insertion professionnelle et sociale, éducation, santé et mobilité).

Le coût total du projet s'élève à 119 400 euros, l'association sollicite une subvention à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin de 15 000 euros soit 12,5 % du budget total prévisionnel de l'action.

Le jury de sélection de l'AMI a proposé d'attribuer une aide financière à hauteur de 5 000 euros.

Afin de permettre à l'association de mettre en œuvre son action, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin valide le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 euros.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association « Nino'Kid ».

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'association « Nino'Kid » afin de soutenir son action intitulée « Le café des Enfants et sa K'fête de Nino ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution ci-annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D032

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier dans le cadre des manifestations sportives d'envergure Trail des pyramides Noires

Le trail des Pyramides Noires a pour ambition de faire découvrir les richesses paysagères, patrimoniales et culturelles du territoire et participe à l'animation de la chaîne des parcs. Le trail des pyramides noires se démarque des autres courses en proposant une formule « ultra » trail très prisée par les sportifs de haut niveau.

La Mission Bassin Minier est organisatrice de cet événement qui contribue à renforcer le positionnement du territoire en destination sports de nature.

Quatre courses entre 22 et 110 km et une randonnée en marche nordique sont proposées au millier d'inscrits. L'objectif étant pour cette prochaine édition, d'obtenir 2 000 coureurs.

Cet événement a acquis une notoriété qui dépasse largement le cadre des Communautés d'Agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin.

La Mission Bassin Minier a engagé des dépenses liées aux achats en vue de la préparation de la manifestation, initialement prévue le 30 mai 2020. Suite aux mesures nationales et locales prises au vu de la situation liée à la crise sanitaire actuelle, le trail des Pyramides Noires est reporté en 2021.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte un soutien financier à hauteur de 5 000 € afin d'être identifiée comme partenaire de l'événement.

Au regard des éléments budgétaires transmis, la participation de la collectivité s'élève à 4 % du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention à la Mission Bassin Minier de 5 000 €.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D033

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier dans le cadre des manifestations sportives d'envergure Accueil de l'équipe de France paralympique de Volley-Ball

Par délibération du 13 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a attribué une subvention au Harnes Volley Ball en vue de la réception de l'équipe de France paralympique de Volley Ball pour un stage du 31 octobre au 3 novembre 2019.

L'association Harnes Volley Ball a pour but de permettre, organiser, et encourager la pratique du Volley Ball sous toutes ses formes, l'équipe de Volley masculin, évolue depuis plusieurs années en haut niveau et a pour objectif de développer la pratique du Volley et présenter cette discipline au plus grand nombre.

Dans le cadre de son rayonnement sportif et de sa candidature au label Terre de Jeux 2024, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée par le Harnes Volley Ball pour l'accompagner financièrement dans le cadre de l'organisation d'entraînements de préparation de l'équipe de France paralympique de Volley Ball qui se sont tenus du 31 janvier au 2 février et du 28 février au 1^{er} mars 2020. Ces événements rassemblent plus de 1 000 personnes tout public, ouverts à tous lors des échauffements et matchs.

Il est donc proposé d'accorder au Harnes Volley Ball, une aide financière de 2 000 € par réception soit 4 000 €.

Au regard des éléments budgétaires transmis, la participation de la collectivité s'élève à 20 % du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention au Harnes Volley Ball de 2 000 € par réception soit 4 000 €.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D034

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Subvention à des initiatives associatives dans le domaine sportif Association La Canadienne

Par délibération du 21 mars 2017, relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive dans le cadre de la compétence facultative sport, la Communauté d'Agglomération a défini des axes d'intervention pour promouvoir et valoriser le territoire par le sport ainsi que favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour tous.

Depuis 2012, l'association la Canadienne met en œuvre une course pédestre pour faire découvrir la crête de Vimy. Au fil des années, cette manifestation s'est enrichie et propose aujourd'hui 7 courses de 650m à 23 km, un challenge par équipe, et une marche, s'adressant aux enfants jusqu'aux sportifs les plus aguerris. Un programme d'animations accompagne cet événement et les participants bénéficient d'un chronométrage, de cadeaux et de ravitaillements.

Cette manifestation offre à la population intercommunale des animations culturelles, sportives, ludiques et identitaires et favorise la venue de visiteurs extérieurs pour découvrir le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Suite aux mesures nationales et locales prises au vu de la situation liée à la crise sanitaire actuelle, l'événement initialement prévu le 28 juin 2020, est reporté le 27 septembre 2020.

Afin de pérenniser cette épreuve mettant en valeur le territoire, il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association La Canadienne, pour l'organisation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, de la course « la Canadian race » le 27 septembre 2020.

Au regard des éléments budgétaires transmis, la participation de la collectivité s'élève à 6% du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention à l'association La Canadienne de 2 000 € .

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D035

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à l'association Liévin Cyclisme - candidature du Val de Souchez de Liévin pour les championnats du monde de Cyclo-cross de 2025 - coupe de France les 12 et 13 décembre 2020

La Fédération française de Cyclo-cross a déposé avec le soutien de la ville de Liévin et de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la candidature du site du Val de Souchez à Liévin pour l'organisation des championnats du monde de Cyclo-cross de 2025. L'Union Cycliste Internationale apportera sa réponse au cours du mois de septembre 2020.

Dans ce cadre, l'association Liévin Cyclisme Organisation mettra en œuvre toutes les compétitions nécessaires jusqu'aux championnats du monde, notamment l'organisation d'une manche de la coupe de France de Cyclo-cross sur le site du Val de Souchez à Liévin les 12 et 13 décembre 2020.

Au titre de la délibération du 21 mars 2017 relative à la compétence facultative sport et précisément aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive, les manifestations d'envergure sont reconnues d'intérêt communautaire, en fonction des critères repris dans la délibération.

La manche de la coupe de France de Cyclo-cross étant la première manifestation visant à conforter la position du territoire dans le cadre de l'organisation des championnats du monde, il est proposé d'accompagner financièrement cette épreuve à hauteur de 15 500 euros.

Au regard des éléments budgétaires transmis, la participation de la collectivité s'élève à 14% du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 15 500 euros à l'association Liévin Cyclisme Organisation dans le cadre de l'organisation d'une manche de la coupe de la France de Cyclo-cross les 12 et 13 décembre 2020.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 500 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D036

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier dans le cadre des manifestations sportives d'envergure - Comité Régional Olympique et Sportif - EVENT SPORT CONNECT

Le Comité Régional Olympique et Sportif des Hauts de France (CROS) en charge de représenter le mouvement sportif, a pour mission de développer la pratique sportive, sauvegarder et diffuser l'Olympisme et préserver le patrimoine sportif régional. Le CROS se veut être un relais pour les pratiques sportives dispensées dans les clubs.

Dans cette période de forte évolution que connaît le sport, le CROS a la volonté de créer collectivement les conditions de s'adapter à ces changements, aussi, dans une stratégie de diversification économique axée sur l'innovation et l'accompagnement au développement de différents clusters, le CROS Hauts de France organise sa première édition de SPORT CONNECT.

Cet événement a pour but, en créant un écosystème Entreprises-Institutionnels-Mouvement sportif, d'établir un modèle économique efficace, adaptable aux innovations technologiques et sensible aux enjeux environnementaux.

Pour sa première édition, l'événement s'articulera autour de 5 villages thématiques. (sport santé, financement de l'activité physique, sport de nature, sport et numérique, Institutionnels). La journée sera complétée par des conférences ainsi que par une compétition de qualification pour le championnat de France de Breakdance.

Ce rendez-vous dédié aux starts-up et à l'innovation dans le secteur du sport en région Hauts de France se déroulera en fin d'année.

Il est proposé de soutenir financièrement le Comité Régional Olympique et sportif dans le cadre de l'organisation de cet événement à hauteur de 10 000 euros.

Au regard des éléments budgétaires transmis, la participation de la collectivité s'élève à 31% du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 10 000 euros au Comité Régional Olympique et Sportif Hauts de France dans le cadre de l'organisation de l'événement SPORT CONNECT.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 10 000 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D037

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier dans le cadre des manifestations sportives d'envergure Tournoi international de judo

Par délibération du Conseil Communautaire du 21 mars 2017, les modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive ont été définies. Au titre de sa compétence facultative sport, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin intervient autour de deux axes :

Axe1 : Promouvoir et valoriser le territoire par le sport

Axe 2 : Favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour tous.

Des aides financières peuvent être apportées aux associations sportives pour soutenir les manifestations d'envergure si elles répondent aux critères établis dans cette délibération et soutenir financièrement les manifestations sportives locales portées par des acteurs motivés et touchant une population de proximité. Ces manifestations ont un intérêt pour le territoire et soulignent l'importance de l'implication d'associations pour animer le territoire par des opérations à destination de la population.

Le Judo club Harnésien organise les 21 et 22 novembre prochains, un tournoi international de judo en partenariat avec la Fédération Française de judo et la ligue Nord-Pas de Calais. Cette manifestation est programmée dans le calendrier fédéral et sert de détection pour le groupe France Cadets, Cadettes.

La compétition de judo regroupera des judokas de niveaux national et international, 1200 athlètes se rencontreront sur 10 surfaces de combat. 60 arbitres seront mobilisés et 30 commissaires sportifs.

Au regard de l'importance de cette rencontre pour le territoire, le Judo club Harnésien sollicite le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 5 000 euros.

Suite aux éléments budgétaires transmis, la participation de la collectivité s'élève à 12% du montant total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 5 000 euros au Judo club Harnésien dans le cadre de l'organisation du tournoi international de judo les 21 et 22 novembre 2020.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 euros sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D038

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien à l'association "Les Concerts de Poche" : Projet "Tous en chœur"

L'association « Les concerts de poche » participe à la cohésion sociale en particulier dans les quartiers prioritaire de la Politique de la ville en y développant un riche programme d'éducation artistique autour de la musique classique.

Au titre de l'année 2020, l'association souhaite mettre en place un projet intitulé « Tous en chœur » initiative ouverte à tous les jeunes, et notamment ceux issus des quartiers prioritaires au titre de l'année 2020, de Avion, Harnes, Liévin, Mazingarbe et Sallaumines. Ce projet comprendrait des ateliers de chants chorales, de lutherie sauvage, de musique en chantier et un concert de restitution.

Les objectifs de ce projet se déclinent comme suit :

- Fédérer les habitants de l'Agglomération autour d'un projet culturel participatif
- Encourager la parité, la mixité générationnelle, géographique et générationnelle
- Soutenir la parentalité et renforcer le lien parents/enfants
- Lutter contre l'isolement et le repli sur soi.

D'un montant total de 29 550 €, il répond pleinement aux orientations de la CALL et peut bénéficier d'un soutien financier de 3 000 € à double titre : d'une part, de la compétence de la politique de la ville et a été retenu parmi les dossiers éligibles au contrat de ville, le public cible étant issu des quartiers prioritaires, d'autre part de la compétence culture en raison de la discipline abordée dans le cadre d'une action à rayonnement intercommunal qui contribue à la mixité des publics, à la mobilité des habitants et à la mise en exergue des valeurs sociétales et du vivre ensemble.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un soutien financier à l'association « Les concerts de poche » pour le déploiement du projet « Tous en chœur ».

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 3 000 € à l'association Les concerts de poche pour la réalisation de ce projet, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 4078.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D039

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Centres Culturels : soldes de subventions 2020

Aussi, considérant les avances versées, il est proposé par la présente délibération d'allouer le solde des subventions octroyées au titre de l'année 2020 aux centres culturels, conformément au tableau repris ci-après :

Commune – Equipement	SOLDE 2020 à verser	TOTAL de la subvention 2020
AVION - Espace Culturel Jean-Ferrat	18 589 €	32 169 €
BILLY-MONTIGNY - Espace Culturel Léon-Delfosse	1 294 €	3 897 €
BULLY-LES-MINES - Espace François-Mitterrand	4 395 €	8 733 €
GRENAY - Espace Culturel Ronny-Coutteure	14 700 €	29 111 €
HARNES - Centre Culturel Jacques-Prévert	16 449 €	24 083 €
LENS – Théâtre municipal Le Colisée	8 697 €	18 760 €
LIEVIN – Centre Culturel municipal Arc-en-Ciel	12 619 €	26 846 €
MAZINGARBE – Espace Culturel La Ferme Dupuich	10 000 €	20 000 €
MERICOURT – Espace Culturel La Gare	10 000 €	20 000 €
NOYELLES-SOUS-LENS - Centre Culturel Evasion	7 525 €	15 525 €
SALLAUMINES – Maison de l'Art et de la Communication	13 231 €	25 876 €
TOTAL	117 499 €	225 000 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement du solde de subvention aux centres culturels.

Mandate le Président pour signer les conventions correspondantes avec les structures reprises ci-dessus, pour leur permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 117 499 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275 .

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D040

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Participation à l'opération " PRINTEMPS DE L'ART DECO 2021"

Le patrimoine Art Déco, et plus largement celui de la Reconstruction est depuis 2012 mis en valeur dans le cadre d'une programmation culturelle dédiée d'abord dénommée « Semaine de l'Art Déco » puis depuis 2018, « Printemps de l'Art Déco ». Compte tenu du succès de l'opération, la programmation s'est enrichie et l'événement porté historiquement par les Agglomération d'Arras, Béthune-Bruay et Lens-Liévin s'étend désormais sur 18 territoires.

Afin de mettre en exergue la programmation coconstruite de l'événement, il apparaît incontournable de disposer d'outils de communication mutualisés dédiés (programme, affiches, insertions presse, site internet, réseaux sociaux, ou toute autre action de communication jugée utile et validée par l'ensemble des partenaires) garantissant le rayonnement de l'opération, sur la base d'une enveloppe budgétaire spécifique.

Ce budget dédié à la communication mutualisée est financé d'une part par le soutien financier de la Région Hauts-de-France (20 000 € attendus -montant similaire à 2020) et d'autre part par une contribution de 2 000 € par territoire, montant similaire aux années antérieures. Les dépenses sont assurées par la Ville de Saint-Quentin, désignée comme porteur financier de l'opération, qui refacturera à part égale à chaque partenaire.

Une convention de partenariat sera établie afin de préciser les engagements de chacun dans ce cadre.

La dépense relative à cette opération fait l'objet d'une inscription au BP 2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de participer à l'opération « PRINTEMPS DE L'ART DECO 2021 ».

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 11329.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D042

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien à l'association Culture Pop - Projet "Les danses du monde"

L'association Culture Pop participe à la cohésion sociale en particulier dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville en y développant un riche programme d'actions culturelles, sportives et solidaires autour des musiques et des danses actuelles.

Au titre de l'année 2020, l'association souhaite mettre en œuvre le projet intitulé « Les danses du monde » initiative ouverte à tous jeunes, et notamment les jeunes issus des quartiers prioritaires et qui se décline sous forme d'ateliers et de stages de danses, de temps de répétitions, dans la perspective d'un événementiel de restitution comprenant un show démonstratif et l'élaboration d'une fresque participative.

Les objectifs de ce projet se définissent comme suit :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive, culturelle et artistique, en promouvant la pratique de la danse,
- Attirer de nouveaux publics, notamment les plus éloignés, par des démonstrations spectaculaires,
- Attirer les publics à la discipline des différents types de danse auprès d'intervenants qualifiés et expérimentés,
- Orienter ces publics à continuer, en adhérant à des structures locales.

Ce projet d'un montant total de 74 500 € répond pleinement aux orientations de la CALL et peut bénéficier d'un soutien financier de 25 000 € à triple titre : Il relève de la compétence de la politique de la ville et a été retenu parmi les dossiers éligibles au contrat de ville, le public cible étant issu des quartiers prioritaires et des compétences culture et sport en raison de la discipline abordée dans le cadre d'une action à rayonnement intercommunal qui contribue à la mixité des publics, à la mobilité des habitants et à la mise en exergue des valeurs sociétales et du vivre ensemble.

A cet égard, le soutien financier accordé sera respectivement porté par les lignes de crédit politique de la ville à hauteur de 8 400 €, de la culture à hauteur de 8 300 €, et du sport à hauteur de 8 300 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 07/09/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un soutien financier à l'association Culture Pop pour le déploiement du projet « Les danses du monde ».

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 25 000 € à l'association Culture Pop pour la réalisation de ce projet, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € sont prévus au budget 2020 sur les imputations : Budget principal / Fonctionnement / Lignes de crédits 3829 Politique de la ville 8 400 €, 4078 Culture 8 300 €, 4079 Sport 8 300 €.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D043

RESSOURCES ET MOYENS

Indemnisation d'un sinistre « Clôture endommagée par la chute d'un arbre » Zone d'activité Quadraparc rue Robert Fulton LIEVIN

Considérant le sinistre survenu le 9 février 2020 mettant en cause un arbre situé dans la zone d'activité Quadraparc à Liévin, appartenant à la CALL et dont la chute a endommagé la clôture propriété de la société DESCAMPS qui fait partie du groupe DESFIMO,

Considérant qu'un défaut d'entretien est à l'origine de la chute de l'arbre et que de ce fait, la responsabilité de la CALL est engagée dans ce sinistre,

Considérant les dommages chiffrés à 1 440 € TTC, montant inférieur à la franchise contractuelle en responsabilité civile s'élevant à 2 000 €,

Considérant la prise en charge des frais de réparations du sinistre par la société DESCAMPS,

Considérant la facture présentée par la société DESCAMPS le 12 juin d'un montant de 1 440 € TTC, se décomposant comme suit :

- 1 020 € correspondant au coût de réparation de la clôture,
- 420 € correspondant au coût de remplacement de deux panneaux de grillage endommagés lors de l'abattage des arbres effectué par le service Gestion des espaces communautaires naturels.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à indemniser, la société DESCAMPS, à hauteur de la somme de 1 440 € correspondant au coût de la réparation de la clôture et du remplacement des deux panneaux de grillage endommagés.

Le paiement sera effectué par mandat administratif établi au nom de la Société DESFIMO sur le compte n° FR76 1350 7001 1531 1211 6217 387 ouvert auprès de la Banque Populaire du Nord Arras.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 440 € sont inscrits sur l'imputation suivante : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 11330.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D044

RESSOURCES ET MOYENS

Désignation des représentants à divers organismes

Le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire les représentants à divers organismes auxquels adhère la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Par délibération en date du 7 juillet 2020, le Conseil a délégué certaines attributions au Bureau, à savoir au titre des affaires générales et juridiques, alinéa 2 :

« - décider d'adhérer à toute structure associative et/ou réseau d'échange d'informations présentant un intérêt pour la collectivité, et procéder le cas échéant à la désignation de représentants au sein de ces structures. »

Il est proposé de procéder à la désignation des représentants.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les représentants aux diverses structures repris dans l'annexe jointe.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

REPRESENTANTS A DIVERS ORGANISMES

Annexe à la délibération n°44 du Bureau en date du 24 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

SLO

ID : 062-246200364-20200924-B240920_D044-DE

Nom de la structure	Nbre de délégués	Noms Prénoms	
Association "Eau Artois"	20 représentants	1	- Le Président de la CALL,
		2	- Mme Dorise TRANAIN
		3	- Mme Christine STIEVENARD
		4	- M. Christian PRIMONT
		5	- Mme Corinne TATE
		6	- Mme Catherine DAMBRINE
		7	- Mme Carine BANAS
		8	- Mme Hélène CORRE
		9	- Mme Christine ROSZAK
		10	- M. Dominique REAL
		11	- M. Bruno TRONI
		12	- M. Sébastien MESSENT
		13	- M. Georges KOPROWSKI
		14	- M. Christian CHAMPIRE
		15	- M. Pierre CHERET
		16	- M. Pierre SENECHAL
		17	- M. Laurent POISSANT
		18	- M. Yvon LEJEUNE
		19	- M. Philippe LA GRANGE
		20	- Mme Bernadette DOUTREMEPUICH
Mission Locale de la Communauté	14 représentants	1	- M. Ludovic GAMBIEZ
		2	- M. Alain BAVAY
		3	- M. Jérôme DARRAS
		4	- Mme Samia SADOUNE
		5	- M. Farid BOUKERCHA
		6	- Mme Fatima AIT CHIKHEBBIH
		7	- M. Steven VANDEVOORDE
		8	- Mme Virginie COLLART
		9	- M. Pascal CARON
		10	- Mme Nathalie MEGUEULLE MANIER
		11	- Mme Bernadette DOUTREMEPUICH
		12	- M. Laurent POISSANT
		13	- Mme Agnès LEVANT
		14	- M. Philippe LA GRANGE

Plan Local d'Insertion par l'Economique (P.L.I.E.)	5 délégués (<i>dont le président, et 1 élu désigné à la MLD</i>)	1	- Le Président de la CALL,
		2	- M. Laurent DUPORGE
		3	- Mme Corinne TATE
		4	- M. Steven VANDEVOORDE
		5	- Mme Nadine DUCLOY
Maison de l'Emploi du Bassin de Lens-Liévin / Hénin-Carvin	8 délégués (<i>dont 1 élu désigné à la MLD +1 élu désigné au PLIE</i>)	1	- M. Alain BAVAY
		2	- M. Laurent DUPORGE
		3	- Mme Cécile BOURDON
		4	- M. Frédéric ALLOÏ
		5	- M. Julien VOULIOT
		6	- Mme Nathalie MEGUEULLE MANIER
		7	- M. Alain SZABO
		8	- M. Pierre SENECHAL
	8 suppléants	1	- M. Dominique REAL
		2	- M. Nicolas FRANCKE
		3	- Mme Brigitte MARTIN
		4	- Mme Corinne TATE
		5	- Mme Perrine CIOFFI
		6	- Mme Maryse COUPIN
		7	- M. Nicolas GODART
		9	- Mme Nadine DUCLOY
Association "Louvre Lens Vallée" "Pôle Numérique Culturel" PNC	2 titulaires	1	- M. Daniel KRUSZKA
		2	- Mme Christelle BUISSETTE
	2 suppléants	1	- M. Arnaud DESMARETZ
		2	- M. Jean Noël GODART
Conseil d'Administration du Comité d'Oeuvres Sociales (C.O.S.)	5 délégués	1	- Mme Jeanne HOUZIAUX
		2	- M. Jérôme DARRAS
		3	- Mme Laure MEPHU NGUIFO
		4	- M. Patrick CANIVEZ
		5	- M. Yvon LEJEUNE
Plate-Forme d'Initiative Locale : Initiative Gohelle	2 délégués	1	- M. Tony MOULIN
		2	- M. Alain SZABO
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	1 délégué	1	- M. Christophe CIURYS
Association Française des Parcs Zoologiques pour A.G.	1 représentant	1	- Mme Caroline LOUBAT

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

ID : 062-246200364-20200924-B240920_D044-DE

SLO

Comité stratégique du pôle TEAM²	1 représentant	1	- M. Jérôme DARRAS
Conseil d'Administration du CD2E (Centre de Dvlpt des Eco-Entreprises)	1 représentant	1	- Mme Donata HOCHART
ADITEC	1 représentant	1	- M. Ludovic GAMBIEZ
NORD France Invest	1 représentant	1	- Le Président de la CALL
Cluster Sénior	1 titulaire	1	- M. Laurent DUPORGE
	1 suppléant	1	- M. Philippe LA GRANGE
Droit de Cité	1 représentant	1	- Mme Christelle BUISSETTE
Culture Commune / Association Intercommunale de développement culturel	1 représentant	1	- Mme Christelle BUISSETTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D045

RESSOURCES ET MOYENS

Désignation des délégués au CNAS

Le Président rappelle la nécessité de désigner les représentants élus et personnel auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) auquel la collectivité adhère depuis 1988 au profit de son personnel.

Considérant le renouvellement du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2014, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation de ces représentants dont le rôle est de participer aux instances en siégeant notamment à l'assemblée départementale annuelle pour pouvoir y donner un avis sur les orientations de l'association.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de désigner, en qualité de :

Collège des élus :

Délégué titulaire: M. Christian PEDOWSKI,

Délégué suppléant: M. Farid BOUKERCHA.

Collège du personnel :

Déléguée titulaire: Mme Magalie BRIOU,

Déléguée suppléante: Mme Morgane BOULOGNE.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D046

RESSOURCES ET MOYENS

Groupement de commandes portant sur l'archivage papier et électronique

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'attache depuis quelques temps à une nouvelle conception de l'organisation territoriale, en intégrant l'idée de communauté, de projets et de services. Elle vise à la modernisation de l'administration territoriale.

La mutualisation des archives à l'échelle intercommunale a été encouragée par les communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, et est donc devenue en 2019, l'une des priorités du schéma de mutualisation.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a donc naturellement souhaité engager une démarche sur la question de l'archivage (papier et service d'archivage électronique- SAE), et évaluer les différentes solutions de déploiement d'une solution globale à l'échelle du territoire. A ce jour ce sont 20 communes qui souhaitent intégrer cette démarche.

Il est ainsi proposé la création d'un groupement de commandes, dans le respect de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative du Code de la Commande Publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sur la partie réglementaire du CCP avec les communes suivantes : ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ACHEVILLE, ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, ELEU-DIT-LEAUWETTE, FOUQUIERES-LEZ-LENS, GRENNAY, HARNES, HULLUCH, LENS, LIEVIN, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, MERICOURT, MEURCHIN, NOYELLES-SOUS-LENS, SAINS-EN-GOHELLE, VENDIN-LE-VIEIL, VIMY et WINGLES.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera le coordonnateur du groupement, et sera chargée à ce titre, de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, de signer et de notifier le marché.

Le groupement de commandes sera lancé sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, portant sur une étude globale relative à l'archivage (papier et électronique) et à la Gestion Electronique des Documents.

La première étape permettra d'établir un état des lieux très précis de la situation, tant en termes de processus, qu'en termes de conditions de stockage ou de volumétrie. Un premier diagnostic sera également établi autour des conditions de traitement des données numériques.

L'étude permettra ensuite de déterminer les scénarii qui pourraient être imaginés, puis mis en œuvre, afin d'aboutir à une organisation de territoire efficace et efficiente en termes d'archivage. A cette étape, les solutions mutualisées devront être privilégiées.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les communes de ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, ACHEVILLE, ANGRES, ANNAY-SOUS-LENS, ELEU-DIT-LEAUWETTE, FOUQUIERES-LEZ-LENS, GREY, HARNES, HULLUCH, LENS, LIEVIN, LOOS-EN-GOHELLE, MAZINGARBE, MERICOURT, MEURCHIN, NOYELLES-SOUS-LENS, SAINS-EN-GOHELLE, VENDIN-LE-VIEIL, VIMY et WINGLES pour le lancement d'une étude globale relative à l'archivage (papier et électronique) et à la Gestion Electronique des Documents.

Précise que les crédits nécessaires au paiement de la part relative à la collectivité, d'un montant de 25 000 € T.T.C sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ ligne de crédit 10011.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt , le vingt quatre septembre à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 8 et 17 septembre 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **30 délégués étaient présents et 3 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 30

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI

Procuration(s) : 3

Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Philippe DUQUESNOY à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Maurice VISEUX

B240920_D047

RESSOURCES ET MOYENS

Schéma de mutualisation : Convention de mise à disposition de biens (Pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux)

Pour répondre aux obligations réglementaires imposées par la réforme relative aux travaux à proximité des réseaux communément appelée « Réforme DT-DICT », la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a engagé une démarche à destination des communes de l'agglomération et pour elle-même, afin de mettre en place les outils facilitant l'application de cette évolution réglementaire.

Deux groupements de commandes ont ainsi été lancés. En 2017, un groupement de commandes de formation relatif à la nouvelle réglementation DT-DICT couplé au passage de l'examen nécessaire à l'obtention de l'attestation de compétence permettant à l'autorité de délivrer l'A.I.P.R (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux). En complément, en 2018, un groupement de commandes portant sur le « Géoréférencement » de l'ensemble des réseaux exploités par les communes et la Communauté d'Agglomération » a unanimement été conclu.

Dans l'objectif de faciliter les démarches liées à cette nouvelle réglementation et de réaliser des économies budgétaires, l'étape suivante fut de confier à une société via un service internet, les missions de :

- Saisie et envoi des déclarations de travaux (DT, DICT, DC et ATU)
- Gestion et envoi des récépissés,
- Partage de dossier (échanges de dossiers entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et exécutant de travaux),
- Dématérialisation des récépissés et des déclarations.

Les communes de l'agglomération ayant le même besoin, l'accès à cet outil leur a été proposé, par le biais d'une convention de mise à disposition, à laquelle fut rattaché le contrat conclu entre la Communauté d'agglomération et son prestataire, conformément à l'article L.5211-4-3 du Code Général des collectivités territoriales. La convention, établie pour une durée de 2 années, a défini les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de la mise à disposition du bien concerné.

Cette convention arrivant à son terme au 30 novembre 2020, il est proposé de la renouveler pour une durée de 4 ans.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de biens pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité des réseaux avec les communes de l'agglomération souhaitant bénéficier du bien.

Admet en conséquence les recettes.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation :Budget 01/Fonctionnement/Ligne de crédit 8947.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.